

## VÉLIGO : OBJECTIF 9000 PLACES DANS 180 GARES ET STATIONS D'ILE-DE-FRANCE D'ICI FIN 2016

Le Conseil du STIF approuve à l'unanimité le programme de déploiement Véligo 2014-2016 et décide d'attribuer les subventions pour les 33 premiers projets de ce programme, soit près de 2,4 millions d'euros.

2 136 nouvelles places Véligo équipant 33 gares et stations seront mises en service pour un montant de près de 3,2 millions d'euros. Le STIF finance 75% du projet, les maîtres d'ouvrage 25%.

Cette première phase concerne les gares suivantes :

- Essonne : Brétigny (RER C), Brunoy (RER D), Etampes (RER C), Evry-Courcouronnes (RER D), Grigny-Centre (RER D), Massy-Palaiseau (RER B et C), Sainte-Geneviève-des-Bois (RER C) et Savigny-sur-Orge (RER C) ;
- Val-de-Marne : Créteil-Pompadour (RER D), Bagneux (RER B), Mairie de Chevilly (station du TVM), Fontenay-sous-Bois (RER A), Val-de-Fontenay (RER A et E), Mairie d'Ivry ( métro ligne 7), Pierre et Marie Curie ( métro ligne 7), Ecole Vétérinaire ( métro ligne 8), Maisons-Alfort les Julliottes ( métro ligne 8), Maisons-Alfort Stade ( métro ligne 8), Maisons-Alfort Alfortville (RER D), Villeneuve-Saint Georges (RER D), Villeneuve-Triage (RER D), Vitry-sur-Seine (RER C) ;
- Val d'Oise : Ermont-Eaubonne (RER C, Ligne H et J), Cormeilles-en-Parisis (ligne J), Louvres (RER D) et Garges-Sarcelles (RER D) ;
- Hauts-de-Seine : Le Stade (Ligne J) ;
- Seine-et-Marne : Ozoir-la-Ferrière (RER E) et Cesson (RER D) ;
- Yvelines : Plaisir-Grignon (ligne N), Le Vésinet-Centre (RER A), Le Vésinet-Le Pecq (RER A) et Versailles-Rive-Gauche (RER C).

Une seconde phase de déploiement est attendue d'ici la fin de l'année 2016 avec la création de 4 520 nouvelles places réparties dans 116 nouvelles gares et stations.

**En tenant compte des consignes et abris déjà en service et du plan 2014-2016, ce sont plus de 9 000 places Véligo qui devraient avoir été créées fin 2016 dans 180 gares et stations.**



L'objectif du nouveau PDUIF (Plan de déplacements urbains d'Ile-de-France) est d'atteindre plus de 20 000 places labellisées Véligo (consignes sécurisées et abris) à l'horizon 2020 portant ainsi le nombre total de places vélos en gares et stations à plus de 30 000. C'est pourquoi de nouveaux projets sont actuellement à l'étude sur différents projets de transport, tels que les prolongements ou nouvelles lignes de tramway, le prolongement du RER E à l'ouest, les Tram-express et le Grand Paris Express.

**Selon une enquête menée par le STIF en avril 2013, 92% des abonnés Véligo se sont déclarés satisfaits par le service Véligo.**

Véligo a été créé par le STIF et la Région Ile-de-France pour inciter les voyageurs à utiliser leur vélo pour rejoindre les transports en commun. Première application du PDUIF, ce service se traduit par l'aménagement, à proximité immédiate des entrées de gares ou stations, de consignes sécurisées et/ou d'abris en accès-libre.



Les consignes sont accessibles avec une carte Navigo chargée d'un abonnement en cours de validité (Semaine, Mois, Annuel, imagine R, Solidarité Transport), et avec un abonnement annuel au service Véligo de 10 à 30 euros.

Véligo assure une qualité de prestation en termes de sécurité, d'information, d'entretien, et de conditions d'accès dans toute l'Ile-de-France.

Un dispositif d'information à l'extérieur de cette consigne collective donne aux voyageurs toutes les informations nécessaires pour une utilisation simple et efficace du service.

#### ■ **Les avantages de Véligo pour les voyageurs :**

- espaces Véligo situés à proximité immédiate des accès aux gares ou des stations (distance maximale de 70 mètres) ;
- stationnement en abri en accès-libre, couvert, équipé d'arceaux permettant d'accrocher le cadre et les roues de vélos ;
- protection des vélos du vol et des dégradations en consigne ;
- logo régional permettant aux voyageurs d'identifier facilement les emplacements ;
- capacité de 30 places minimum en consigne, 12 places minimum en abris ;
- maintenance régulière assurée, pour des espaces entretenus et bien éclairés.

La maîtrise d'ouvrage, le choix du mobilier et la gestion des espaces Véligo sont assurés par les opérateurs de transport (SNCF, RATP) ou les collectivités locales gestionnaires de voiries. Le financement des Véligo est assuré à 75% par le STIF et à 25% par le maître d'ouvrage.

*\* selon une enquête réalisée par la SNCF auprès de 3000 personnes dans 20 gares d'Ile-de-France, 52% des voyageurs affirment pouvoir "certainement" venir à la gare en vélo si un abri vélo sécurisé est proposé, dont 16,5 % "très certainement".*

## CONTACTS PRESSE

- **Sébastien Mabille**  
01.47.53.28.42  
[sébastien.mabille@stif.info](mailto:sébastien.mabille@stif.info)

- **Guillaume Autier**  
01.82.53.81.05  
[guillaume.autier@stif.info](mailto:guillaume.autier@stif.info)